



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE LA
CIRCULATION PRESCRIT A L'OCCASION DU DEFILE DU 08
MAI 2022**

Arrêté de Police N° 35/2022 (ST) du 11 avril 2022

Le Marie de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors du défilé organisé à l'occasion du
77-ème anniversaire de l'armistice de la guerre 1939/1945 le dimanche
08 mai 2022.

ARRETE

Article 1

Le rassemblement du conseil Municipal, du conseil Municipal de la
Jeunesse, des sociétés locales, des membres du CCAS, du personnel
enseignant et des enfants des écoles est prévu le dimanche 08 mai
2022 à 10 heures 30 dans la rue Paul Eluard (face au monument aux
morts).

Article 2

Le cortège partira à 10H45 de la rue Paul Eluard (monument au morts).

Itinéraire : rue Paul Eluard, rue Oscar Desmaretz, rue François
Bacquet, Place Roger Salengro.

Article 3

Pendant toute la durée du rassemblement et du défilé, les rues, Paul
Eluard, Oscar Desmaretz et François Bacquet seront interdites à la
circulation de tous véhicules.

Article 4

Des barrières seront mises en place par les services techniques de la
commune aux endroits suivants :

- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
- Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement de la
rue Oscar Desmaretz, Francisco Ferrer et Jules Mousseron.
- Rue Paul Eluard au croisement de la rue Jean Jaurès
- Rue Paul Eluard au croisement de la rue Arthur Ramette
- Rue de Beaumesnil au croisement de la rue Paul Eluard
- Rue Oscar Desmaretz au rond-point croisement de la rue de
Fleury, Oscar Desmaretz et Paul Eluard

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce
qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
Le 11 avril 2022

Le Maire,
Maryline LUCAS